

# Les associations en Bretagne

Côtes  
d'Armor

Finistère

Ille  
& Vilaine

Morbihan

Les

4

## Départements à la loupe

Les délégués départementaux à la vie associative de Bretagne  
présentent l'étude du cabinet Dynamétrie réalisée en 2002,  
par Viviane Tchernonog du Laboratoire Matisse du CNRS.

# éditorial



## de madame la préfète de la région Bretagne

Les associations viennent de fêter le centenaire de la loi 1901. Un siècle après la promulgation de cette loi qui a donné à tous les citoyens la possibilité de se regrouper librement, on connaît l'extraordinaire développement des associations. Il en existe 860 000 vivantes actuellement, dont 48 000 en Bretagne.

Or, si tout le monde est concerné de près ou de loin par la vie associative, si tout le monde reconnaît son importance, il reste difficile de mesurer exactement ce qu'elle représente. Et pour cause : la facilité de se constituer en association, la multiplicité des secteurs d'activités, la souplesse de fonctionnement, l'adaptabilité aux besoins sociaux, mais aussi la facilité d'arrêter toute activité font des associations et de la vie associative un monde en perpétuel mouvement.

Les quatre délégués départementaux à la vie associative de la Bretagne ont demandé à Viviane Tchernonog, du laboratoire MATISSE du CNRS, de donner une image aussi fidèle que possible de ce que sont les associations bretonnes en ce début de vingt et unième siècle. D'abord pour mieux ajuster l'action de l'Etat dans l'aide à la vie associative, et ensuite pour que chacun puisse reconnaître l'importance de ces associations dans notre vie quotidienne.

C'est une étude sur la Bretagne, mais c'est aussi une étude sur les particularités des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine et du Morbihan.

Le travail fini, il faut le diffuser. En publiant cette brochure, c'est à tous les acteurs de la vie associative, mais aussi à tous les décideurs, qu'ils soient élus ou responsables d'administration que nous voulons restituer ce travail.

Que tous soient remerciés pour leur engagement.

**Bernadette Malgorn, préfète de la région Bretagne,  
préfète d'Ille et Vilaine.**

1.

# caractéristique

## de la Bretagne et du tissu associatif breton

Les données liées à la géographie, à la démographie et au caractère rural ou urbain de la région ont été mises en perspective avec la dynamique associative bretonne.



L'opposition entre le littoral et la Bretagne intérieure existe au plan du dynamisme démographique et économique, de l'accueil des immigrants. Cette opposition, très nette en **Morbihan** (où la population a aujourd'hui tendance à se concentrer dans la zone littorale) et en **Côtes-d'Armor** (où le littoral rassemble une bonne part du dynamisme économique), est cependant transcendée par la solidité des réseaux, (comme dans le **Finistère**). Par contre, l'**Ille-et-Vilaine** ne répond pas à la description classique d'un tel clivage.

Un deuxième facteur explicatif du tissu associatif de la Bretagne est la **forte présence d'un tissu rural**, d'où une part importante du tissu associatif tire son origine. L'INSEE compte que la population de la Bretagne est à 39 % rurale contre 23 % pour l'ensemble de la France (52 % en **Côtes-d'Armor**, 46 % en **Morbihan**, 40 % en **Finistère** et 26 % pour le département le moins rural, l'**Ille-et-Vilaine**).

La dynamique démographique naturelle a longtemps été forte, elle a permis une **émigration considérable** et le maintien d'une croissance démographique, sauf dans les **Côtes-d'Armor** où l'émigration a provoqué un déficit démographique. Mais ces deux mouvements se sont désormais renversés.

La population de la Bretagne apparaît cependant plus vieille que celle de la France avec un petit peu moins de jeunes et plus de personnes âgées, en particulier dans le **Morbihan** où la population vieillit.

L'ensemble de la Bretagne partage la **conscience d'une spécificité bretonne**, un enracinement culturel riche, l'existence d'une structuration forte par des mouvances d'origine religieuse ou par leur corollaire laïc. Plus il existe une racine culturelle forte, plus il est facile d'implanter des types d'actions nouvelles.

À partir de la Libération, la forme associative a souvent représenté un vecteur préférentiel d'actions sociales, éducatives et culturelles. Elle s'est appuyée sur des racines culturelles fortes qui ont représenté un levain, facteur de développement. A contrario, quand les mouvances d'origine n'étaient pas les mêmes, les compétitions voire les rivalités ont été un facteur d'émulation.

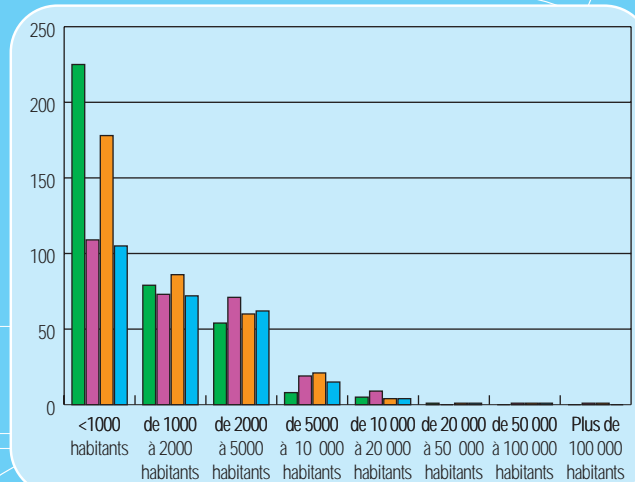
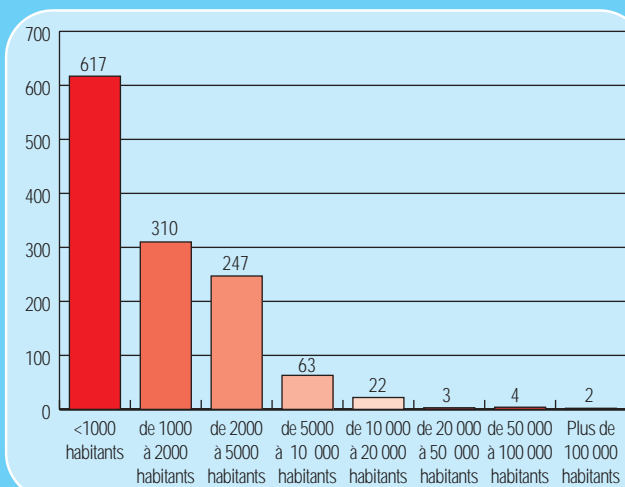
Michelet a parlé de « l'obstination insulaire » des Bretons, en particulier du **Finistère**. Il y a une forme d'autonomie de la décision. L'**Ille-et-Vilaine**, non bretonnante, a su s'appuyer sur sa culture gallèse pour participer pleinement à l'actualisation de la culture bretonne.

Au recensement de 1999, la Bretagne administrative comptait 2 906 197 habitants, avec une densité de 107 habitants/km<sup>2</sup>, très proche de la moyenne nationale.

2

## Répartition des communes bretonnes selon la taille et le nombre d'habitants

La Bretagne compte peu de **très petites communes** (moins de 1 000 habitants), comparativement à l'ensemble de la France, qui en possède un nombre considérable. Elle compte beaucoup de **petites et moyennes communes** (de 1 000 à 10 000 habitants) : plus de la moitié de la population y vit, contre un tiers pour le reste du pays. Les **grandes et très grandes communes** y sont moins présentes.

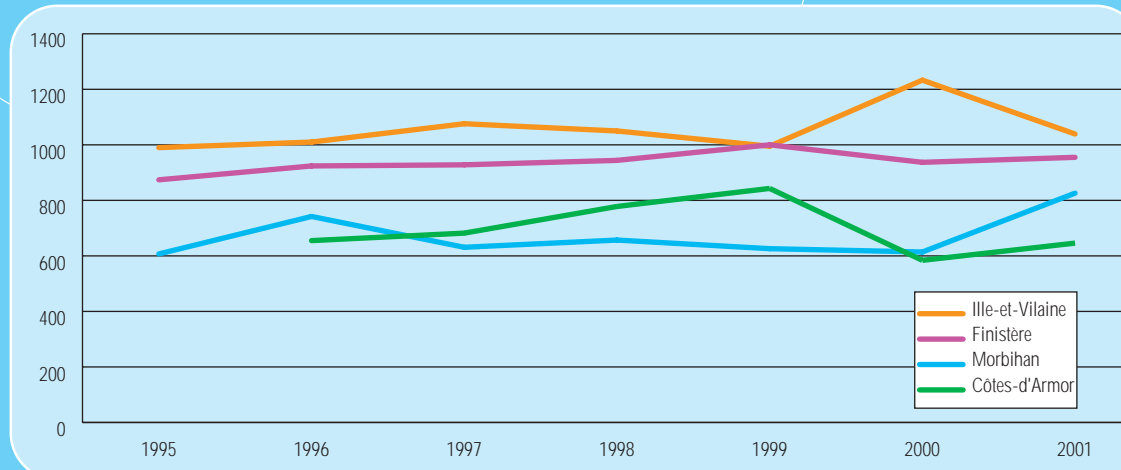


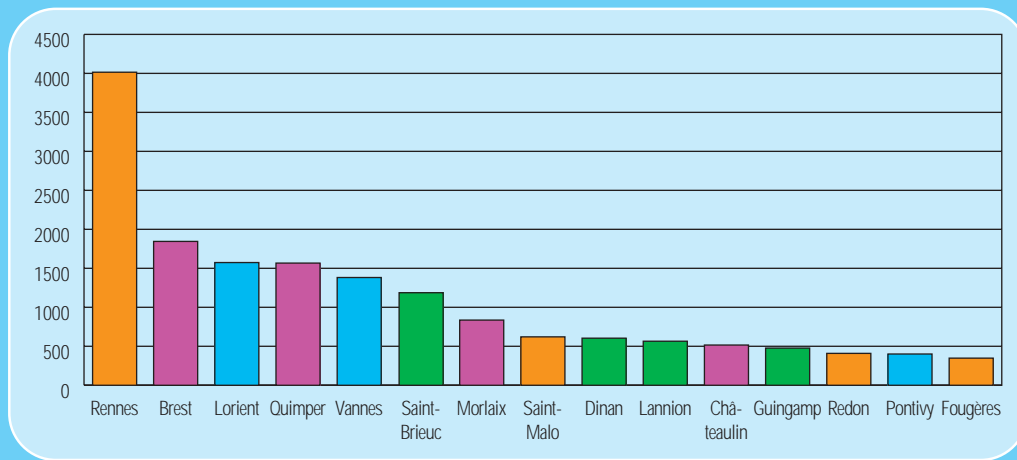
L'espace breton offre une autre particularité : il est largement **orienté vers la mer**, même si beaucoup de villes se trouvent un peu en retrait de la côte, parfois le long d'une ria, alors que souvent en France la démographie s'ordonne en cercles concentriques autour du chef-lieu de département. En Bretagne, c'est le centre qui est presque désert, et c'est la périphérie qui est peuplée.

## Créations annuelles

Le dynamisme des créations est un premier signe de la forte présence associative en Bretagne. La Bretagne a accompagné le « boom associatif » intervenu à partir des années soixante. Ce dynamisme des créations s'inscrit dans la moyenne nationale.

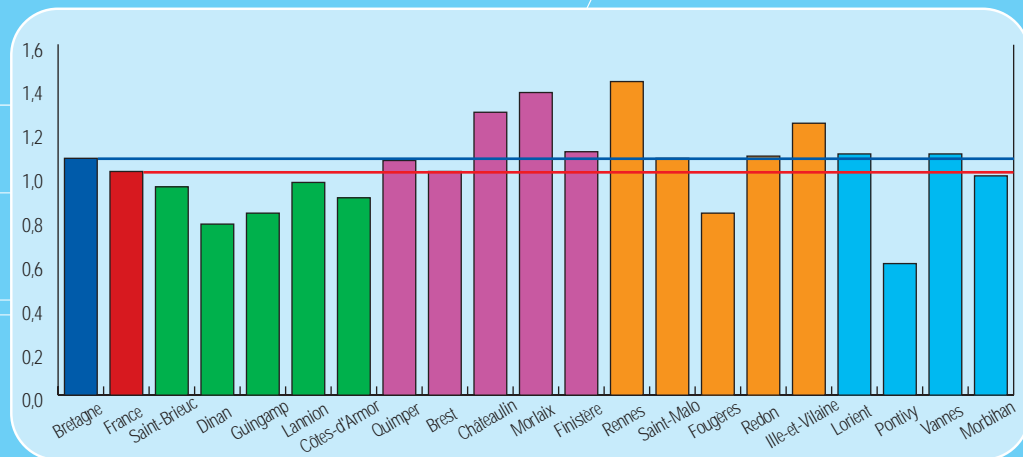
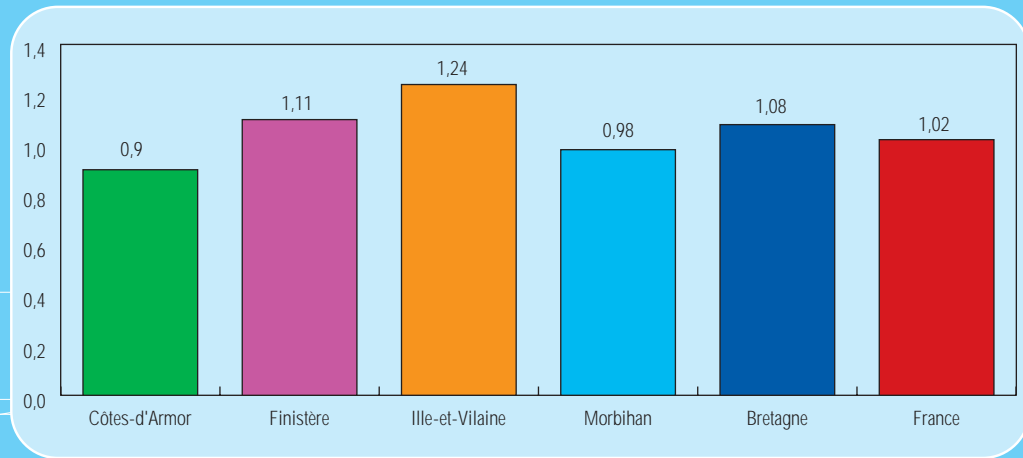
Les quatre départements de la Bretagne enregistrent ensemble chaque année plus de 3 400 créations. Sur les années où les chiffres sont connus, le total des créations en Bretagne représentait 5 % des créations de la France entière.





Le total des créations dans les **Côtes-d'Armor** représente 1.6% des créations dans la France entière, ce qui place ce département au 35ème rang des départements classés selon le volume des créations, à égalité avec le **Finistère**, l'**Ille-et-Vilaine** et le **Morbihan**.

**Moyenne annuelle des créations pour 1000 habitants**



Sur la moyenne durée (1997/2000), avec un taux annuel de créations de 1.08 associations pour 1000 habitants (pour un taux national de 1.02 associations) la Bretagne apparaît comme une région de dynamisme moyen en termes de création d'association et cela depuis l'origine.

La répartition des créations en **Côtes-d'Armor** montre que Saint-Brieuc exerce un dynamisme sur une partie du

département. On retrouve cet effet « métropole » entre les différents arrondissements d'**Ille-et-Vilaine** : le taux de création d'associations de l'arrondissement de Rennes est de moitié supérieur à celui des autres arrondissements. Idem en **Morbihan**, avec Lorient et Vannes. Par contre, en **Finistère**, c'est le contraire : le taux de création des arrondissements de Brest et, encore plus surprenant, celui du chef-lieu, Quimper, sont plus faibles que ceux de Châteaulin ou de Morlaix.

2.

# Le paysage associatif

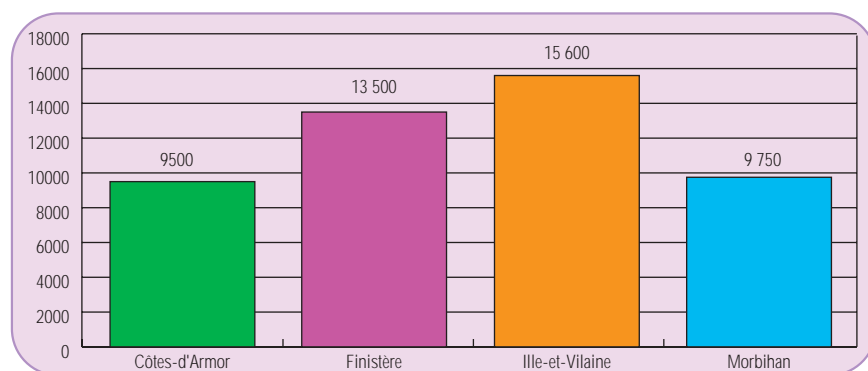
## de la Bretagne

### Nombre des associations vivantes

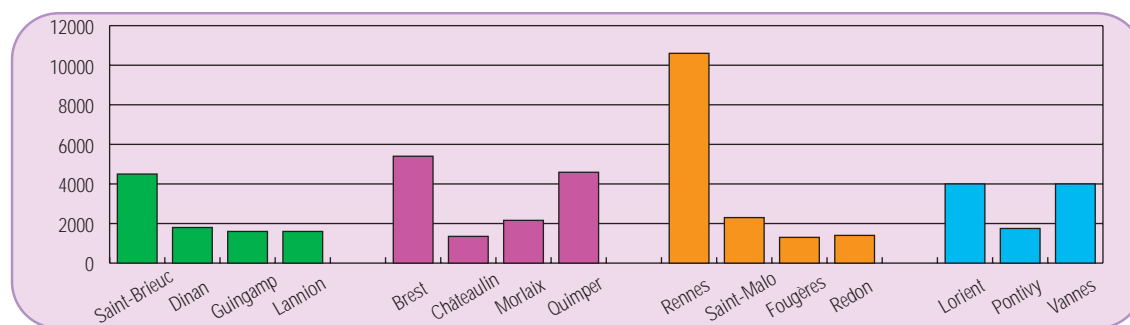
Les études conduites au niveau de chacun des départements bretons conduisent à estimer pour l'ensemble de la Bretagne à environ **48 350** le nombre d'associations vivantes et actives aujourd'hui. La Bretagne compte ainsi près de 1,7 associations pour 100 habitants, chiffre supérieur à la moyenne nationale de 1,5. (1,8 pour le **Côtes-d'Armor**, 1,6 pour le **Finistère**, 1,8 pour l'**Ille-et-Vilaine** et 1,5 pour le **Morbihan**.)

**39 800** associations fonctionnent sans emploi salarié, c'est-à-dire en s'appuyant uniquement sur le travail bénévole et 8 550 associations développent leur projet en combinant emploi salarié et travail bénévole.

Les associations employeurs représentent près de 18 % du total des associations de Bretagne, pourcentage important comparativement à la moyenne nationale de 16 %. (16 % en **Côtes-d'Armor**, 19 % en **Finistère**, 18 % en **Ille-et-Vilaine**, 18 % en **Morbihan**.)



Les associations bretonnes apparaissent au total plus nombreuses au vu de l'importance démographique de la région. La population bretonne représente **4,9 %** de la population française métropolitaine, mais les associations bretonnes représentent **5,5 %** du nombre total d'associations estimées vivantes et actives en France. La qualité de leur structuration en réseau et leur appui sur des mouvances fortes donnent au tissu associatif breton une viabilité et un poids important dans la vie du pays.



des adultes handicapés et des personnes âgées sont fortement présents à Brest. Le tourisme social est plus représenté sur le littoral méridional.

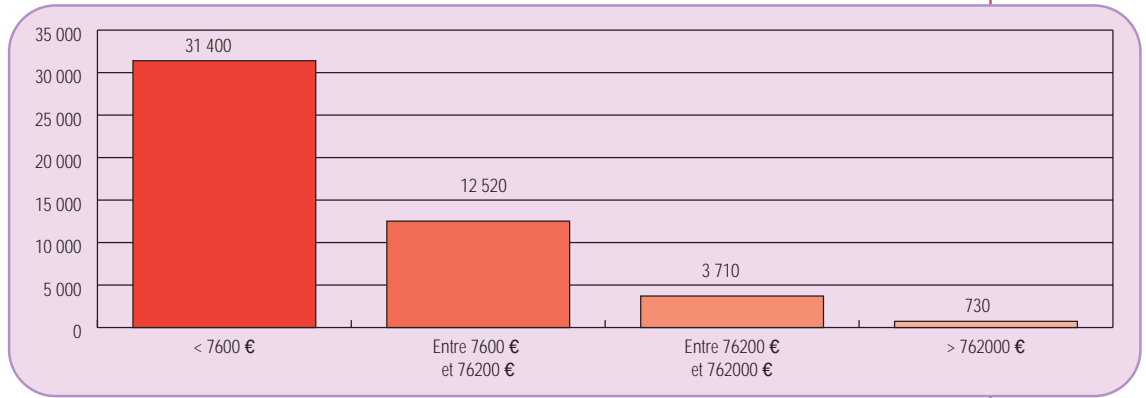
◆ En **Côtes-d'Armor**, les grosses associations sont présentes à Guingamp alors que Lannion se caractérise par un dynamisme créatif élevé ; les deux autres arrondissements ont une structure plus équilibrée. Saint-Brieuc rassemblant près de la moitié du potentiel associatif, sans toutefois exercer un effet de rayonnement marqué. Les réseaux associatifs ont parfois du mal à se mettre en place dans le Sud-Ouest du département.

◆ En **Finistère**, les activités associatives sont assez bien réparties sur le territoire, mais cet équilibre, s'il provient d'un fonds commun au niveau de l'aide à domicile, de l'enseignement primaire et secondaire et de l'action culturelle, se réalise à travers des différences qui se compensent dans des secteurs où le dynamisme n'est pas également partagé. Les activités hospitalières associatives sont ainsi très présentes dans le Nord-Est du département. L'action sociale, la formation continue et l'accueil

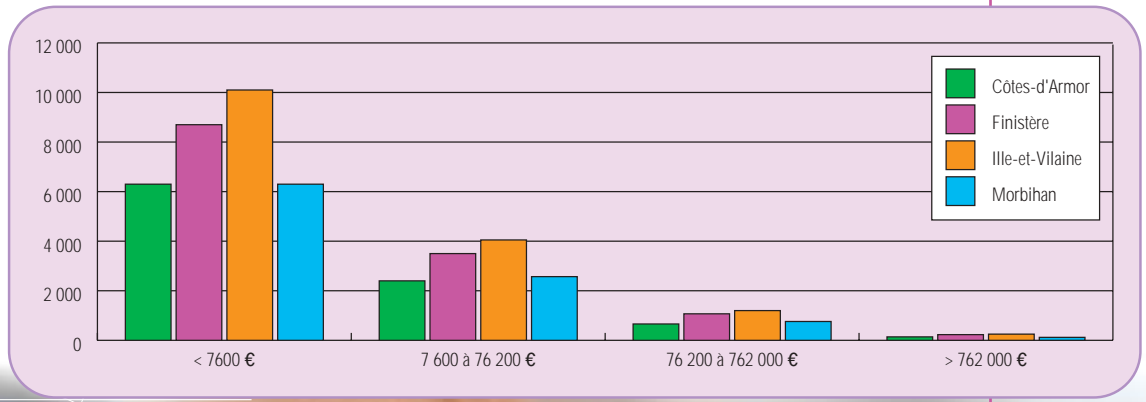
◆ En **Ille-et-Vilaine**, l'arrondissement de Rennes concentre à lui seul 68 % du tissu associatif de l'Ille-et-Vilaine. Il exerce un effet de rayonnement marqué. Beaucoup d'activités associatives sont concentrées sur l'arrondissement de Rennes. Cependant, cela n'est pas toujours vrai des très grosses associations : la ville de Rennes ne regroupe que le tiers des grosses associations et si les pôles secondaires en rassemblent relativement peu, c'est que des associations importantes sont souvent localisées dans des petites communes ou en zones rurales.

◆ En **Morbihan**, les activités associatives sont assez bien réparties sur le territoire, avec une sorte de partage géographique pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire : celles d'origine religieuse plutôt développées dans le pays de Vannes et à l'est du département, et celles d'origine laïque plutôt dans le pays de Lorient.

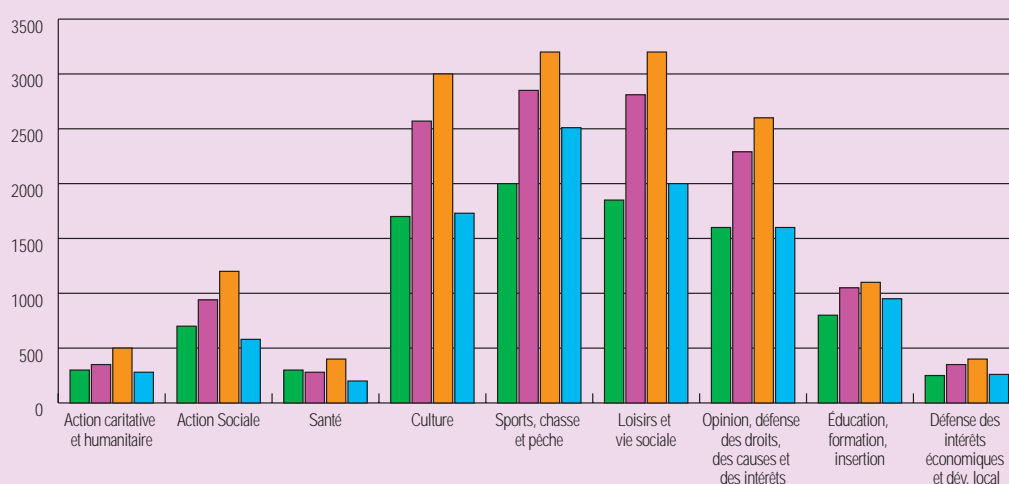
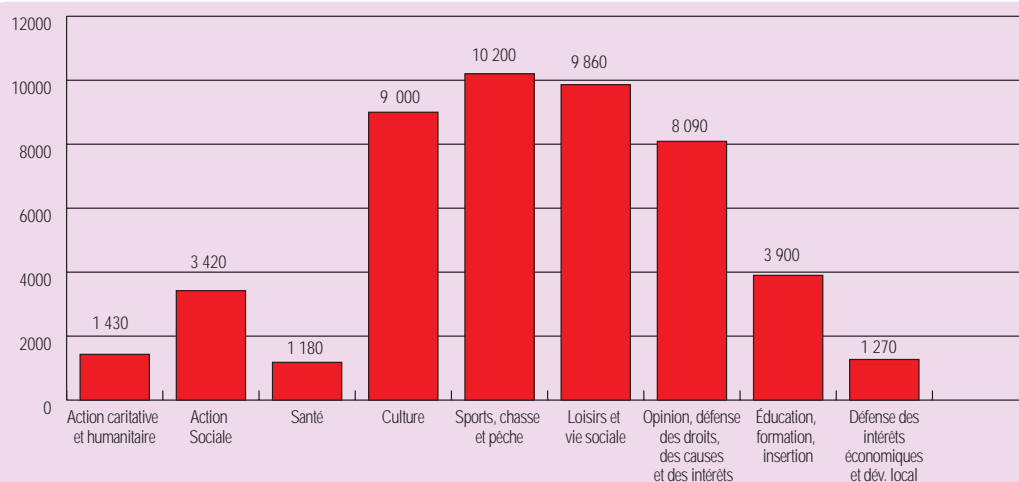
**taille  
financière des  
associations**



La Bretagne présente une distribution par taille financière qui retrouve les grandes caractéristiques de la répartition observée au niveau national : le secteur associatif est composé d'une multitude de petites associations qui fonctionnent à partir du travail bénévole et dont les budgets sont souvent très petits (**un tiers** environ des associations gèrent un budget annuel **inférieur à 1500 euros**). Quelques associations relativement peu nombreuses gèrent des budgets élevés et concentrent une bonne part des ressources budgétaires du secteur associatif. La Bretagne présente toutefois des traits spécifiques : la proportion des associations employeurs est supérieure aux ratios nationaux, leur taille est proche de la moyenne nationale.



## La répartition des associations par secteur d'activité



Le paysage associatif breton présente les grandes caractéristiques du paysage associatif français. Il apparaît dominé par le nombre des associations sportives, culturelles et de loisirs qui, avec environ 29 000 associations, représente ensemble 60% du nombre total d'associations. Les quelques 8000 associations militantes d'opinion, d'expression, de défense des droits, des causes et des intérêts représentent environ 17% du nombre total d'associations. Les associations d'éducation et de formation, les associations d'action sociale ou de santé apparaissent relativement moins nombreuses : elles représentent respectivement 8%, 7% et 2% du nombre total d'associations. Comme pour l'ensemble de la France, les associations caritatives et humanitaires sont peu nombreuses. Avec environ 1400 associations, le secteur représente 3% du nombre d'associations bretonnes.

Le tissu associatif breton présente donc la diversité des activités associatives sans déficit très marqué d'un secteur d'activité.

Il présente cependant plusieurs spécificités :

- ◆ Le point fort incontestable de la dynamique associative de la Bretagne est **l'enracinement de l'action culturelle associative**. Le patrimoine maritime et les restaurations de vieux gréements fleurissent au quatre coins de la Bretagne, la Bretagne centrale remet en valeur son patrimoine architectural. Dastum collecte la mémoire parlée et chantée sur l'ensemble de la Bretagne. Kendalc'h, La BAS (Bodadeg ar sonnerion)

et War'l leur fédèrent un grand nombre d'associations de danse et de musique traditionnelles. Les sonneurs de couple ou de bagad sont très nombreux aujourd'hui. Cette tradition n'exclut pas l'ouverture vers la modernité soit par adoption de pratiques nouvelles, rassemblements autour des vieux gréements, fête locale thématique (la Bogue d'or à Redon), soit par la tenue de festivals comme le festival interceltique de Lorient ou des Vieilles Charrues à Carhaix. La Bretagne connaît par là un renouveau culturel d'ensemble, d'expression bretonnante à l'ouest et au centre Bretagne et d'expression galloise à l'est.

- ◆ Un autre point fort est le développement de **l'enseignement privé**, qui n'a pas d'égal ailleurs en France. La présence massive de l'enseignement privé a pour conséquence un nombre important d'associations du secteur de l'éducation, notamment en **Ille-et-Vilaine** où il est présent à tous les niveaux : primaire, secondaire général ou technique et aussi, mais de façon moins marquée, dans l'enseignement supérieur.

- ◆ Comme dans le reste de la France **les associations sportives** sont les plus nombreuses. Le football est le premier sport pratiqué, la voile est partout présente (le **Morbihan** et le **Finistère** comptent chacun près de 10% des licences de voile en France), le canoë kayak, le cyclisme sont bien représentés. Les fédérations multisports sont présentes, plus qu'ailleurs, en particulier en **Côtes-d'Armor**.

Au total, malgré l'âge de la population, la Bretagne a un **poids en termes de licenciés qui dépasse son importance démographique**. Aux licenciés des disciplines classiques il faut ajouter les sports de plein air et les sports traditionnels bien développés (lutte bretonne, palet). Il y a aujourd'hui un essor des sports de plein air, randonnées pédestres, VTT, qui donnent lieu à de grands rassemblements où tous les participants ne sont pas forcément adhérents. Ce qui émerge aussi c'est le sport familial, le sport du troisième âge, la course à pied.

## Age des associations

L'étude montre d'abord l'importance de la mortalité des associations : **la région a créé depuis l'origine près de 101 000 associations et le nombre d'associations vivantes aujourd'hui a été estimé à un peu plus de 48 000 associations.**

Un grand nombre des associations disparaît sans en faire la déclaration, parfois de façon brutale, parfois après une période de sommeil ou d'inactivité qui de fait se termine par l'arrêt définitif de la vie de l'association. Les études conduites sur ces questions montrent que les associations en sommeil ne connaissent une nouvelle activité que dans un nombre réduit de cas.

## L'appartenance à des réseaux

En appliquant les estimations nationales sur la structure du tissu associatif breton, on peut dire que sur les 48 000 associations vivantes et actives dans la région, le nombre d'associations qui appartiennent à un ou plusieurs réseaux serait de l'ordre de 28 600 associations, soit **60 %**.

Les **40 %** d'associations qui n'appartiennent pas à des réseaux et qui fonctionnent de façon isolée dans la région sont souvent des petites associations, des associations culturelles, des associations récentes et de nombreuses petites associations de loisirs de type « amicale ».



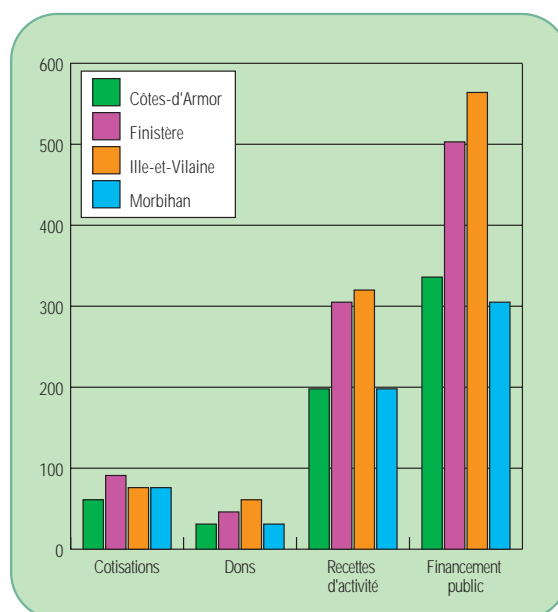
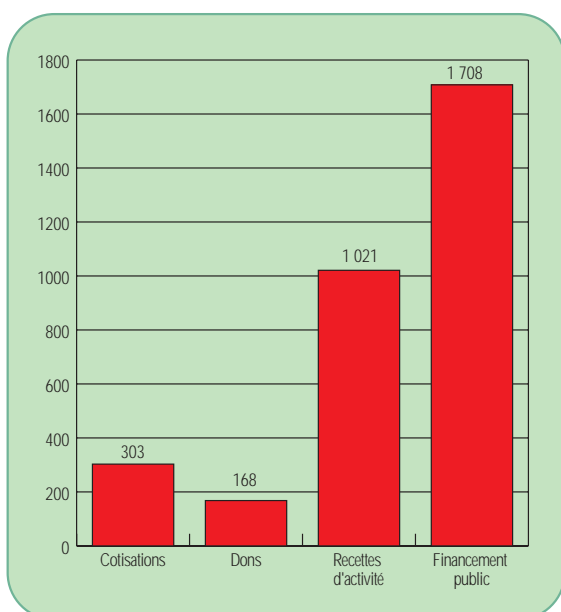
3.

# poids économique

## du secteur associatif en Bretagne

### Sources de financement en millions d'euros

Les associations bretonnes ont réalisé ensemble un budget cumulé de l'ordre de 3200 millions d'euros, supérieur à la moyenne nationale.



	Budget total	Pourcentage par rapport au secteur associatif français
Côtes-d'Armor	625 millions d'euros	1,33%
Finistère	945 millions d'euros	2%
Ille-et-Vilaine	1 milliard d'euros	2,18%
Morbihan	615 millions d'euros	1,31%

Les **cotisations** des membres constituent souvent la ressource unique de nombreuses associations, elles représentent près du dixième du financement des associations. La cotisation englobe de manière assez fréquente des participations forfaitaires au service rendu par exemple dans les petites associations culturelles, sportives ou de loisirs.

Les **dons** directs des particuliers sont relativement fréquents puisqu'ils bénéficient à une association sur cinq, mais leur poids est faible dans l'ensemble des ressources.

Les **recettes d'activités** sont de nature très différentes : vente de services associatifs à un prix de marché, participation forfaitaire à des services rendus, vente de services à des prix différenciés, produits des fêtes et des manifestations. Elles constituent la seconde ressource des associations et alimentent le tiers des budgets associatifs.

**Les financements publics** représentent plus de la moitié des ressources des associations. Les communes et l'État sont à l'origine des plus grandes masses de flux financiers vers les associations (de l'ordre de 15% des budgets). Les communes sont le partenaire quasi-exclusif des petites associations, elles financent les associations de tous les secteurs d'activités en privilégiant toutefois les associations sportives, culturelles et de loisirs ainsi que l'action sociale.

Le Conseil général, qui a en charge l'application de la politique sociale, dirige la plus grande part de son financement vers les associations d'action sociale. Il contribue aussi à l'animation de la vie sportive et culturelle dans les zones rurales. L'État finance les associations de grande taille des secteurs de l'action sociale et de l'éducation, et dans une moindre mesure celles des secteurs culturels,

de jeunesse, d'éducation populaire et de sport. Les financements des organismes sociaux concernent essentiellement des associations sanitaires et sociales de grande dimension.

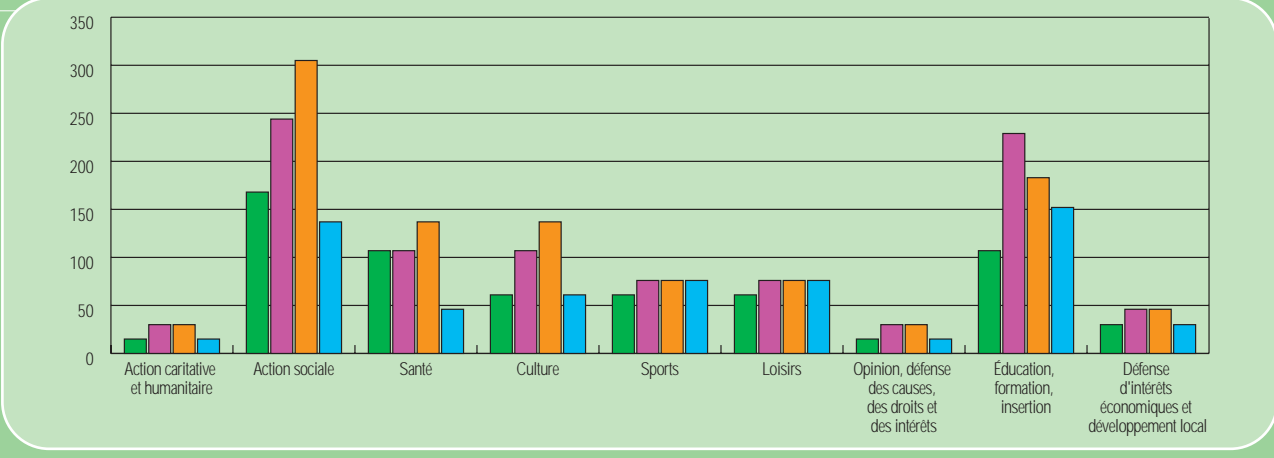
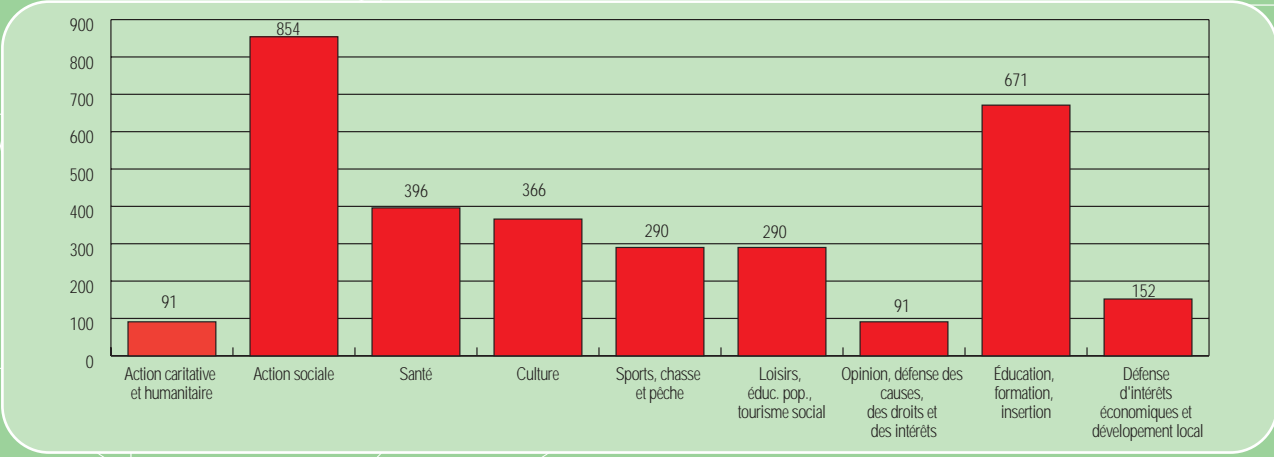
Le poids légèrement prédominant des financements publics dans les budgets associatifs ne doit pas masquer le fait que les financements publics sont destinés à des associations qui ont une mission de service public (notamment dans le secteur social), et que peu d'associations mobilisent une grande quantité de la masse totale des subventions.

Pour la plupart des associations, les financements publics sont symboliques : le secteur associatif fonctionne dans sa grande majorité avec essentiellement des cotisations, des dons (surtout pour les associations caritatives et humanitaires) et des recettes d'activités.

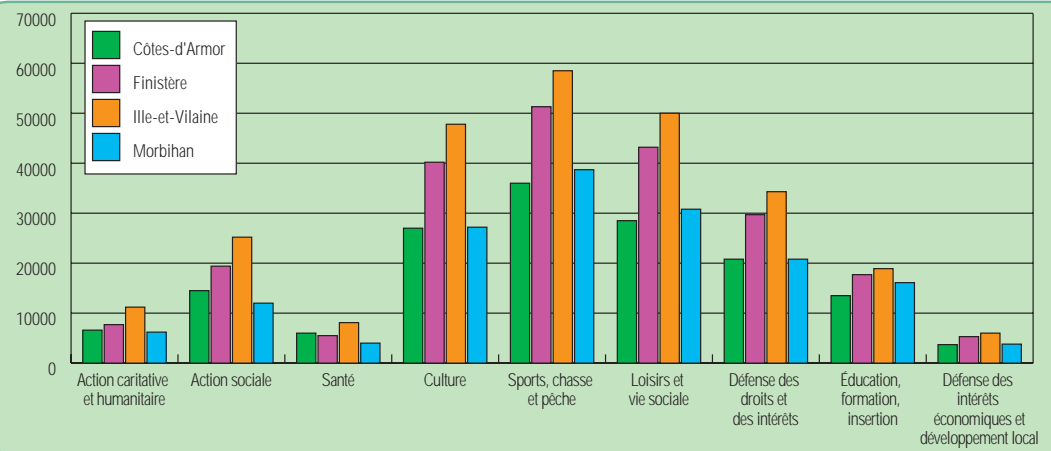
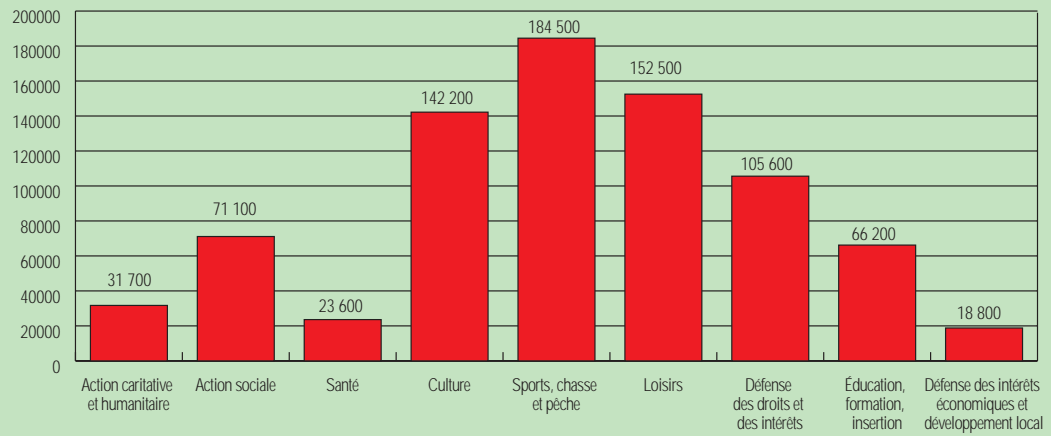
**Les budgets associatifs par secteur d'activité en millions d'euros.**

Une première remarque s'impose : le nombre d'associations ne préjuge pas du poids économique du secteur auquel elles appartiennent. Les associations sanitaires et sociales, peu nombreuses, gèrent fréquemment des budgets considérables, comme celles du secteur de l'édu-

cation ou de la formation. Les associations militantes du secteur de la défense des droits et des intérêts, très nombreuses, sont pour la plupart de petites associations qui fonctionnent sans emploi salarié, uniquement à partir de travail bénévole. Elles gèrent souvent de petits budgets.



## Les bénévoles par secteur d'activité



Les associations bretonnes ont bénéficié au total de l'apport de **800 000 bénévoles**, cette évaluation incluant les doubles emplois : un bénévole actif dans plusieurs associations est compté plusieurs fois. Cette donnée doit être rapportée à l'estimation correspondante de la France entière qui est de 14,5

millions de bénévoles déclarés par les associations. On peut estimer à environ **580 000** le nombre de personnes ayant exercé une activité bénévole au sein des associations bretonnes (représentant environ **40 000** emplois en équivalent temps plein).

	bénévoles	Bénévolat équivalent temps plein	Associations employeurs	salariés
Côtes-d'Armor	156 600	7 700 emplois	1500	15 300
Finistère	220 000	11 200 emplois	2500	25 000
Ille-et-Vilaine	260 000	12 800 emplois	2800	27 000
Morbihan	160 000	7 900 emplois	1750	16 000



## L'emploi salarié

La Bretagne compte 8 550 associations employant 83 300 salariés dans 9 450 établissements. Avec 9 emplois par établissement employeur, l'emploi moyen apparaît un peu inférieur au ratio national (10,5), si l'on tient compte de la place des associations de l'Île-de-France qui présentent souvent un ratio élevé d'emplois.

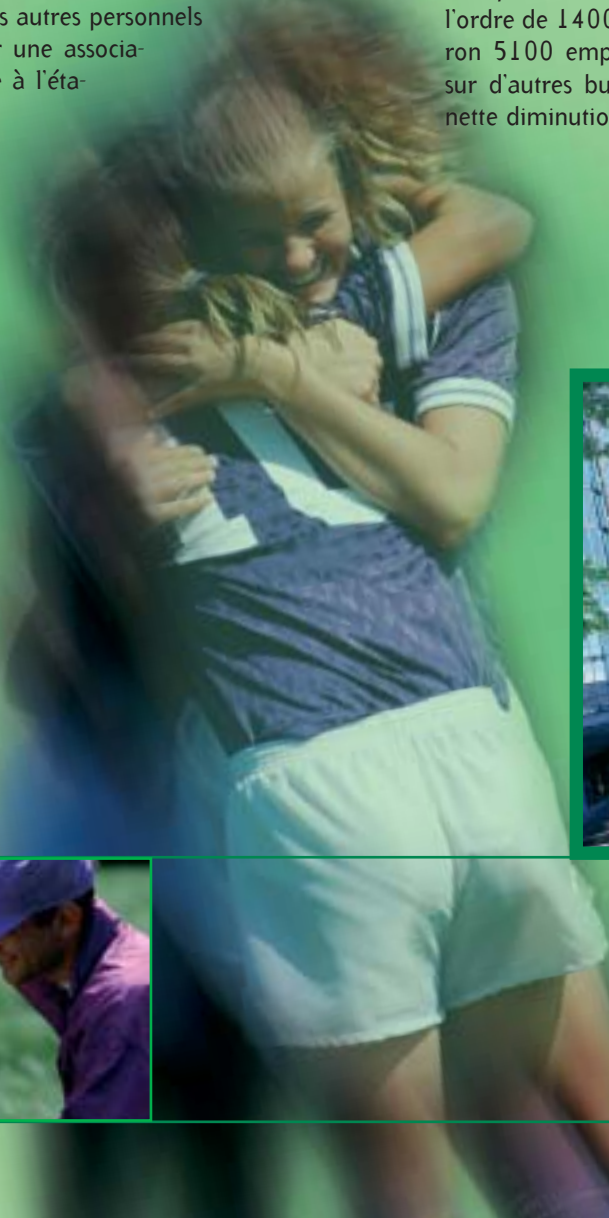
Le travail salarié associatif en Bretagne représente près de 9% de l'emploi salarié de la région, taux supérieur au taux national d'environ deux points de pourcentage, ce qui est considérable.

La majorité des établissements employeurs comptent un ou deux emplois salariés, quelques établissements comptent de nombreux emplois salariés et concentrent l'essentiel des emplois.

Les secteurs de la santé et de l'action sociale constituent les plus grosses structures en termes d'emploi salarié (l'essentiel de l'action sociale est assurée par des associations en France). Ils sont suivis par le secteur de l'éducation (dans les établissements d'enseignement privés, seuls les enseignants sont pris en charge par l'Etat, les autres personnels étant employés par une association de gestion liée à l'établissement).

Comme au niveau national, le travail salarié dans les associations présente plusieurs particularités :

- L'emploi salarié est d'abord largement féminin. Les femmes représentent près de 67% des effectifs salariés dans les associations, taux égal à la moyenne nationale.
- La part des CDD dans l'emploi associatif total est importante, de l'ordre de 40% des emplois.
- Le travail à temps partiel est très répandu. L'importance du travail à temps partiel dans les associations conduit à mesurer l'emploi salarié associatif en équivalent temps plein : le volume de l'emploi salarié dans les associations dans la région est de l'ordre de 46 500 emplois équivalent temps plein.
- Outre les personnes salariées sur les budgets associatifs, les associations bénéficient également d'employés mis à leur disposition par d'autres organismes. En appliquant les ratios nationaux, on peut estimer que le nombre d'associations bénéficiant d'emplois mis à disposition serait en Bretagne de l'ordre de 1 400 environ. Elles bénéficieraient d'environ 5 100 emplois mis à disposition et rémunérés sur d'autres budgets, chiffre important qui qu'en nette diminution depuis 10 ans.



# comment contacter

## Les délégués départementaux à la vie associative de Bretagne ?



**Christian DURAFOUR  
Isabelle DAVID-IGEL**

4 boulevard Charner  
22022 ST BRIEUC

tél 02 96 78 61 62  
fax 02 96 78 61 63

mjs-022@jeunesse-sports.gouv.fr

**Pierre GARREC  
Robert DENIS**

9 rue des 11 martyrs  
29200 BREST

tél 02 98 43 18 75  
fax 02 98 80 65 56

dd029.brest@jeunesse-sports.gouv.fr

**Martine GROHEUX**

4 avenue du bois Labbé  
CS 94323  
35043 RENNES Cedex

tél 02 99 14 06 75  
fax 02 23 48 24 01

maia35@dial.oleane.com

**Laurent de LAMARE  
Christian LE MOIGNE**

Impasse d'Armorique, BP 541  
56019 VANNES Cedex

tél 02 97 46 29 29  
fax 02 97 40 92 10

mjs-056@jeunesse-sports.gouv.fr

## Les Délégués Départementaux à la Vie Associative (DDVA) et la Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA)

La circulaire du 22 décembre 1999 relative aux relations entre l'Etat et les associations au plan départemental a renforcé le rôle des DDVA en leur demandant de travailler à un état récapitulatif des lieux ressources associatifs dans leur département et de mettre en place des MAIA dans le but de :

- Coordonner au plan départemental les services déconcentrés de l'Etat afin d'assurer une meilleure information des associations, une simplification des procédures, une clarification des relations entre l'Etat et les associations.
- Animer le développement de la vie associative départementale et locale en facilitant l'engagement bénévole et la prise de responsabilité civique et en permettant aux cadres associatifs de se recentrer sur leurs véritables missions
- Etre un interlocuteur des responsables associatifs au plan départemental.
- Améliorer les services de proximité d'accueil et d'information des associations, donner des outils techniques aux usagers
- Organiser une fonction de veille et d'observatoire de la vie associative.

